

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
DE SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, DELPORTE Marie-Françoise, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen, BAILLY Claude.

Excusée :

Assistait à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des services.

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 4

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS)
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 9

Présents : 9

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 10 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS)

Préambule

Monsieur le Président indique que la ville adhère à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS).

Comme le veulent leur statut, le renouvellement de leurs instances (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau) s'effectue après l'installation des Conseils d'Administration des C.C.A.S.

Les deux premières démarches du Conseil d'administration consistent :

- d'une part à désigner, en son sein, l'administrateur qui le représentera lors de la réunion de l'assemblée générale de l'UDCCAS.

- et d'autre part à décider de candidater au Conseil d'administration de l'UDCCAS.

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

M. le Président procède à l'appel aux candidatures.

M. Matthieu CORBILLON est candidat.

Il est procédé à l'élection du représentant à main levée, le conseil d'administration ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

M. Matthieu CORBILLON est élu à **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS** administrateur du C.C.A.S au sein de l'UDCCAS.

Il est décidé de ne pas candidater au conseil d'administration de l'UDCCAS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON

